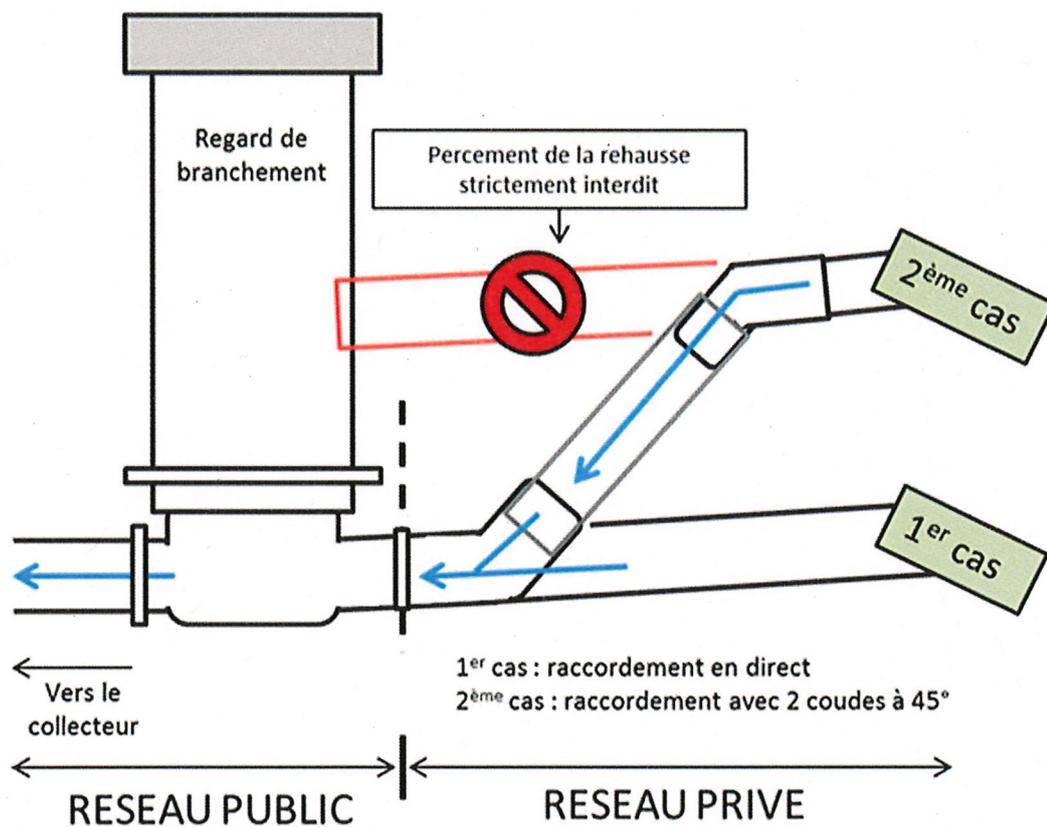


Raccordement au réseau d'Assainissement Collectif

Le raccordement au réseau d'Assainissement Collectif doit respecter quelques conditions comme le montre le schéma ci-dessous.

Il est strictement interdit de percer le regard de branchement et de se raccorder en chute.



La Régie des Eaux devra impérativement venir contrôler le raccordement.

Contact Service Contrôles : 06 73 95 38 40 ou spanc@siaepavi.fr